



LA CZARINE DE RUSIE,
D'APRÈS SA DERNIÈRE PHOTOGRAPHIE.

Pouvoir de nommer deux commissaires, un pour deux ans et un pour quatre ans. La corporation municipale aura le pouvoir de nommer deux commissaires, un pour deux ans et un pour quatre ans. Les autres commissaires seront nommés par le Gouverneur pour une période de quatre années. Et toutes les élections établies ou toutes nominations de Commissaires seront pour une période de quatre années. Les qualifications des Commissaires seront telles, et les réunions dans les Bureaux, comme y pourront la section 22 de la loi. Pourra que, en outre, le Bureau des Commissaires du Drainage ainsi conjointement ordre constitueront un corps politique en droit, et aura le droit, le pouvoir et l'autorité dont sont revêtus les Bureaux des Commissaires du Drainage par les sections 4, 6, 7, et 8, et s'organisera et sera contrôlé par les dispositions de la section 5 de cette loi, et il aura tous les autres pouvoirs et toute l'autorité dont sont revêtus les Bureaux des Commissaires du Drainage par cette loi. Pourra que, de plus, toutes les foies de l'avis du Bureau des Commissaires du Drainage, des travaux d'amélioration public qui dans le District du Drainage pourront être combinés avec le drainage dans l'intérêt public, la proposition de combiner soit incluses dans et fasse partie de la proposition soumise aux contribuables fonciers, et alors la dite taxe, quand elle sera imposée, et quand l'edit sera voté, et il sera alors pour l'objectif combiné du drainage et des autres travaux d'amélioration publique, comme il en sera fait mention dans la proposition soumise en vertu de et sous l'autorité, et avec les qualifications et restrictions accusées dans l'article 281 de la Constitution de 1898, et des lois de l'Assemblée Générale de la Louisiane menant à bonne fin l'edit Article de la Constitution. Pourra que, en outre, toutes les fois qu'une ville ou qu'un comité est exempté par sa charte de la juridiction du Juri de Police, ne témoigne pas le désir d'être isolée, et refuse de concevoir dans l'institution de son territoire dans le district proposé par le Juri de Police, rien tel content ne devant empêcher cette ville ou ce village d'agir de toute autre façon par cette loi.

Soc. 12. Il est, en outre, décreté, etc., Que les Assesseurs des diverses paroisses, dans lesquelles sont les districts de drainage en totalité ou en partie, assureront toute la propriété sujette à des taxes d'Etat et de paroisse, en vertu des lois existantes dans les districts de drainage; dans le but de la taxe spéciale de drainage, quand cette loi est votée et, après que l'edit, assessement sera complété, ces assesseurs feront des triplexas de l'assessement qui sera nommé: "Rôle d'Assessement pour le District de Drainage (l'nom ou numéro du district). L'original de ces rôles sera conservé au Bureau du Compteur de la Cour de District de la paroisse ou des paroisses où sera situé le district de drainage, qui sera conservé au Bureau du Shérif et du Collecteur de Taxes sera déposé et l'avis au Bureau des Commissaires du district de drainage.

L'Assesseur faisant l'assessement recevra une compensation pour ses services de deux pour cent de ce commission sur toutes les taxes perçues par lui dans le District de Drainage. Il lira une liste et assennera toute la propriété dans le district de drainage de la même manière que la loi l'a requiert pour les assessements d'Etat et de paroisse; et quand cette liste est fait assessement seront été compilés, la Commission du Drainage ou un comité de celle-ci sera le porteur et ce sera sous devoir de ce porteur devant le Juri de police ou les Jurys de poches de la paroisse ou des paroisses où est situé le district de drainage siège également comme Bureau d'Examinateurs et de recommander toute correction ou changement dans l'assessement dudit District et d'insister pour que le Juri de Police fasse toute correction ou changement d'aucune sorte, que le Juri de Police siège également comme Bureau d'Examinateurs, soit insinuant autorisé à faire concernant les assessements sous les lois existantes. De façon à ce que le Bureau des Commissaires puisse se procurer une liste correcte de toutes les propriétés situées dans leur district respectif, et la valeur réelle comptant de celles-ci, il aura le droit d'employer, pour une compensation juste, une personne ou des personnes dans le but d'enregistrer ces propriétés dans le district, et de placer la valeur comptant de ces propriétés, sur cette liste, laquelle évaluation et laquelle liste seront admises en preuve et considérées par la cour pour toute contestation quand à la validité de tout assessement.

Soc. 12. Il est, en outre, décreté, etc., Que tous les articles et toutes les dispositions de la Constitution de 1898, et toutes les lois et règlements, et touchant la perception des taxes, et la création de lieux par taxes et hypothèques, à des taxes pénitentiaires, et de ventes, s'appliqueront aussi à la réglementation et la perception de la taxe spéciale qui pourra être imposée sous les dispositions de cette loi; les quelles taxes seront perçues par le shérif et le collecteur de taxes excepté pour la paroisse, en même temps; et de la même façon qu'il collectera les taxes d'Etat et de paroisse, et il voter-

ra ces taxes entre les mains du Trésorier du district de drainage qui aura été élu par les Commissaires du district et aura qualité ou prendra le serment au bon hommage, comme le requiert cette loi. Lesdits collecteurs ou collecteurs de taxes feront des règlements de comptes immédiatement avec l'édit Trésorier, et recevront de lui un reçu pour le montant des taxes payées lui et quand toutes les taxes auront été perçues pour l'année courante, il fera un règlement final avec le Bureau du Drainage de la même manière que les collecteurs de taxes sont requis de régler avec l'Etat de la Louisiane. Et quand ledit règlement final sera fait et toutes les taxes assises dans ledit district de drainage collectées et versées, ou qu'il en sera, tout compte fait une liste de délinquants et que la liste aura été déclarée, comme le voté et l'accepté l'édit des comptes publics pour la collecte dudit taxes d'Etat alors ledit Bureau du Drainage donnera au collecteur de taxes un reçu en plein pour les taxes de cette année. Si le collecteur de taxes n'aura pas l'autorité ou l'autorisation du octobre, le Bureau des Commissaires du District du Drainage aura le pouvoir

lire ou aux Jurys de la paroisse ou des paroisses dans lesquelles les districts de drainage sont situés; et sur l'application du Bureau de drainage dudit district de drainage dudit Juri ou police, le ou les Jurys de police, immédiatement organiseraient les districts en vertu des dispositions de cette loi et les Commissaires auront nommé nommément les districts comme il est approprié pourvu. Que tout district de drainage tel qu'il est organisé qui voudrait un prévaloir des dispositions de cette loi et se reorganise sous collecteur, devra assumer toutes les dettes et obligations de l'ancien district, et les affaires de ce dernier devront être liquidées et ajustées avec les propriétaires dudit district, et payées de tout fonds qui pourront être ramenés au nouveau district, tel qu'il a été organisé à la suite de l'ancien district, ou de toute autre qui pourront être réalisées dans le nouveau district, et les dispositions de cette loi ne seront pas affectées.

Soc. 13. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 14. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 15. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 16. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 17. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 18. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 19. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 20. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 21. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 22. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 23. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 24. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 25. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 26. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 27. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 28. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 29. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 30. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 31. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 32. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 33. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 34. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 35. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 36. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 37. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 38. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 39. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 40. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 41. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 42. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 43. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 44. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 45. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 46. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds seront considérés comme d'une unité, et la taxe ainsi ramenée et votée, pourra être allouée au drainage dudit bond, principal et intérêt, comme y pourront être.

Soc. 47. Il est, en outre, décreté, etc., Que toutes les dispositions de cette loi ne devront pas être prévaloir des dispositions de cette loi, et que les districts de drainage assisteront pas à la réunion pour la première fois, pour autoriser l'admission de bonds pour le montant total, ledits bonds